

TOULOUSE le 20/03/2020

MONSIEUR OLIVIER VERAN MINISTRE DES SOLIDARITES ET DE LA SANTE

LE PRESIDENT

Monsieur le Ministre,

Depuis l'arrêté du 16 mars 2020 les services d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD) sont enfin pris en compte pour pouvoir bénéficier des masques auprès des pharmacies. Cet arrêté répond aux sollicitations exprimées dans mon précédent courrier, et je vous en remercie. En effet, il intègre ces professionnels qui font preuve d'un investissement et d'un dévouement exemplaires, dans la définition des métiers prioritaires et vient confirmer que les SAAD intervenant auprès des personnes âgées et des personnes en situation de handicap peuvent obtenir gratuitement des masques de protection.

Cependant, l'inquiétude est toujours aussi grande en Haute-Garonne. En effet, les gestionnaires des services à domicile nous alertent très fortement sur les difficultés d'approvisionnement en masques et sur le fait qu'ils ne seraient toujours pas considérés comme prioritaires.

Par ailleurs, certains SAAD ont des personnels formés et autorisés à pratiquer des actes sur prescription médicale, comme par exemple des aspirations endo-trachéales. Ces interventions sont pratiquées sous protection. Cependant, la pénurie de masques met en péril la poursuite de ces actes.

Monsieur le Ministre, il est impératif que le volume de masques soit à la hauteur des besoins, pour les aides à domicile comme pour toutes les autres professions intervenant en contact avec des personnes vulnérables ou potentiellement contaminées. Ces masques sont essentiels et vitaux pour permettre de garantir une continuité d'activité dans des conditions de sécurité nécessaires pour éviter une diffusion du COVID-19 et des situations dramatiques chez les plus vulnérables.

Je sollicite donc une nouvelle fois votre totale prise en compte de ces acteurs essentiels, qui sont au front au quotidien, afin que vous puissiez apporter les solutions rapides d'approvisionnement en masques, capables de répondre à l'ampleur de cette crise sanitaire.

Assuré de votre sincère compréhension, vous pouvez compter sur le Conseil départemental comme acteur de proximité.

Je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, à mes sentiments les meilleurs.

Georges MÉRIC

Président du Conseil départemental